

L'an deux mille cinq, le huit septembre nous trouvant à MONTAUBAN 82, au bureau de notre unité ----

Nous soussigné **PEREZ Christian**, adjudant-chef, Officier de police judiciaire de la Brigade des Recherches de MONTAUBAN (82).-----

Vu les articles, 16 et 151 à 155 du Code de Procédure Pénale,-----

Rapportons les opérations que nous avons effectuées en exécution de la délégation désignée ci-après.-----

RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉLÉGATION		
DATE	NUMÉRO	NOM ET FONCTION DU MAGISTRAT
20/09/01	1/01/27	Mme Joëlle MUNIER-PACHEU, juge d'instruction au T.G.I. de MONTAUBAN (82).
INFORMATION OUVERTE CONTRE		
X		
MIS EN EXAMEN POUR		
HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR MANQUEMENT DÉLIBÉRÉ SUIVI D'UN DÉLIT DE FUITE (Alexia PELLO) BLESSURES INVOLONTAIRES PAR MANQUEMENT DÉLIBÉRÉ SUIVI D'UN DÉLIT DE FUITE ITT SUPÉRIEURE À 3 MOIS (FUSERO Lydie) FRANCHISSEMENT DE LIGNE CONTINUE - DÉPASSEMENT À GAUCHE IRRÉGULIER.		
Date de transmission et numéro	Du (grade, nom et fonction)	
24/09/01 N° 545/3CR	Colonel De BOYSERE Philippe Cdt. Le Grpt. de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne.	
MISSION (SI L'ÉNONCÉ EST COURT IL DOIT ÊTRE RECOPIÉ INTÉGRALEMENT SINON INDEXER "X" LA MENTION CI-DESSOUS)		
/XX/ VOIR COMMISSION ROGATOIRE JOINTE.		

----- Nous avons comparé les données téléphoniques fournies par les opérateurs sur les relais desservant les lieux de l'accident, le jour des faits; et les numéros de téléphone des personnes propriétaires ou utilisatrices des véhicules PEUGEOT 106, correspondant aux critères de sélection sur les départements concernés (Haute Garonne - Gers - Tarn-et-Garonne). -----

----- Aucun appel n'a transité durant la période considérée, sur les relais à partir des numéros d'appels des propriétaires ou utilisateurs des PEUGEOT 106 sélectionnées.-----

---- A MONTAUBAN 82, le huit septembre deux mille cinq. ----

L'Officier de Police Judiciaire